

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le mardi 3 mai 2016 à 20 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la séance précédente : approbation.
2. Congés et dispenses de service pour l'année 2016 : décision
3. Statut administratif : Chapitre VIII – article 70 : Congés (V.A. + autres) : décision
4. Statut pécuniaire: Chapitre IV – article 10 : Anciennetés administratives: modification : décision
5. Règlement de travail
 - horaire du personnel technique : ajout d'horaires à 4/5 : décision
 - Congés (V.A. + autres) : décision
6. Projet Qualifesc : convention d'embauche compensatoire : approbation
7. Fabriques d'Eglise : compte 2015 : approbation
8. Règlement complémentaire de roulage : décision
9. Article 60 du Règlement Général de Comptabilité Communale : décision
10. Déficit de caisse : décision
11. Désaffectation de matériel : décision
12. Acquisition de tentures :
 - Cahier spécial des charges : approbation
 - Mode de passation du marché : décision
13. Fitness Park :
 - Cahier spécial des charges : approbation
 - Mode de passation du marché : décision
14. PIC 2013-2016 : Travaux de réfection rue Hoche : avant-projet : approbation
15. Subside : décision
16. Contrat de gestion pour l'organisation du festival SUMMER DAY : approbation
17. Halte nautique : convention d'ancrage : approbation
18. Assemblée Générale d'IMIO : ordre du jour : approbation

Par ordonnance :
La Directrice Générale, f.f.

L'Echevin Délégué
aux fonctions maïorales,

Mme M.L. VANWIELENDAELE

Mr O. HARTIEL